



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le mardi 13 juin 2023

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Marie-Hélène VAUX et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Vincent MARTINEZ, Thierry EVEILLEAU,

Représentés : Virginie BECAMEL donne pouvoir à Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Maryse FRAMMERY donne pouvoir à Marie-Hélène VAUX, Laurent FRANÇOIS donne pouvoir à Bernard RIEU

Absents : Christophe GASSIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 10

Quorum : 7/6 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Budget primitif année 2023 du budget principal décision modificative

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2024

Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M 57

Adhésion à l'association de préfiguration du parc naturel régional autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard

Subventions aux associations

Affouage 2024

CCPU demande fonds de concours projet aménagement haltes cyclistes

Versement aide achat VAE

Redevances des associations et tarifs des AOT

Règlement communal d'usage de la maison des associations



Désignation conseiller municipal gestion de la maison des associations en remplacement du maire
Budget annexe eau & assainissement emprunt financement travaux

Questions diverses

2023-34- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Le procès-verbal du 12 avril 2023 n'appelle aucune observation
Approuvé à l'unanimité

2023-35- BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'erreur qui s'est glissée dans le budget primitif 2023 du budget principal au niveau du report d'investissement.

Il convient, pour rectifier cela, de prendre la décision modificative
Approuvé à l'unanimité

2023-36- ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des collectivités doit passer au référentiel budgétaire et comptable M 57. Cette norme comptable remplace la M 14 va permettre le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Il convient que le conseil municipal délibère afin d'adopter ce référentiel budgétaire et comptable M 57.

Approuvée à l'unanimité

2023-37- FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS EN M 57

La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024, de la nomenclature budgétaire et comptable M57 introduit des changements en matière d'amortissements des immobilisations impliquant de fixer leur mode de gestion.

Approuvé à l'unanimité

2023-38- ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL AUTOUR D'UZES

Pour rappel, en mars 2021, la présidente de la Région, s'est engagée à soutenir la création d'un parc naturel régional sur le territoire de la CCPU et du Pont du Gard. Depuis, plusieurs ateliers de concertation ont été organisés et l'étude d'opportunité enrichie et actualisée. Les communes situées sur le territoire concerné doivent se prononcer sur l'adhésion à l'association de préfiguration du PNR autour d'Uzès. Le conseil municipal a délibéré et approuvé à l'unanimité d'adhésion.

2023-39-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023

Trois dossiers de demande de subvention ont été déposés par des associations locales, selon les modalités définies par le conseil municipal.

- ✓ L'Abri Bar
- ✓ La Fenêtre à Meneaux
- ✓ L'Association Sports & Loisirs

Le conseil municipal a délibéré et, avec 7 pour et 3 absentions, accordé les subventions suivantes :

- ✓ La Fenêtre à Meneaux la somme de 650 €
- ✓ L'Association Sports & Loisirs la somme de 350 €



En ce qui concerne l'Abris Bar, en 2022, une subvention leur a été accordée et versée. La manifestation pour laquelle la subvention avait été accordée a été annulée et non remplacée. Les membres du conseil municipal ont donc décidé de ne pas verser une autre subvention.

2023-40-AFFOUAGE 2024

L'ONF propose, pour la campagne affouagère de l'année 2024, une parcelle de 4 ha, constituée de taillis simple. Afin de garantir la bonne exploitation des bois et conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, les garants sont :

Messieurs Laurent FRANÇOIS, Hervé DEPASSE et Thierry EVEILLEAU

Voté à l'unanimité

2023-41-CCPU DEMANDE FONDS DE CONCOURS PROJET AMENAGEMENT HALTES CYCLISTES

Dans le cadre du projet d'aménagement de haltes cyclistes, pour lequel une demande de financement a été adressée au conseil départemental, il est proposé au conseil municipal de déposer auprès de la CCPU une demande d'aide dans le cadre des fonds de concours.

Approuvé à l'unanimité

2023-42-VERSEMENT AIDE ACHAT VAE

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de mettre en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il présente à l'assemblée les 2 dossiers déposés en mairie, de demande de versement de l'aide.

L'ensemble des dossiers répondent aux critères d'attribution. Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

Autorise le versement de l'aide à Me Marie-Claire LENOIR et M. Rodolphe LENOIR.

Adopté à l'unanimité

2023-43-REDEVANCES DES ASSOCIATIONS ET TARIFS DES AOT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions d'occupation privative du domaine public : caractère temporaire de l'autorisation, caractère précaire et révocable et principe de non gratuité.

Il précise les conditions prévues par la commune pour l'utilisation des locaux et des espaces communaux ainsi que les tarifs des AOT.

Adopté avec 7 pour et 3 abstentions

2023-44-REGLEMENT COMMUNAL D'USAGE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le maire présente à l'assemblée le règlement communal d'usage de la maison des associations, qui pour rappel, a été élaboré en réunions en présence d'un conseiller juridique.

Adopté avec 8 pour et 2 abstentions.

2023-45-DESIGNATION CONSEILLER MUNICIPAL GESTION MAISON ASSOCIATIONS REMPLACEMENT DU MAIRE

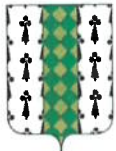
Pour assurer le bon fonctionnement, il est nécessaire de désigner un conseiller municipal pouvant se substituer au maire en cas d'empêchement, pour toutes décisions concernant la maison des associations.

Madame Odile PERNIN-VIDAL est désignée.

Adopté avec 7 pour et 3 abstentions.

2023-46-BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT EMPRUNT FINANCEMENT TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coût des travaux de réhabilitation des réseaux d'AEP et d'EU, qui sont en cours, s'élève à la somme de 345 047.67 € HT, soit 414 000 € TTC.



Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 97 750.00 €.

Afin de faire face à ces dépenses, il est proposé aux membres du conseil municipal de contracter un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Désignation d'un élu correspondant de la sécurité civile
Elu désigné : Laurent FRANÇOIS
- ✓ DICRIM avancement du projet
- ✓ Permanence des élus pour l'été

La séance est levée à 20 heures 10.

La secrétaire de séance,
Odile PERNIN-VIDAL



Le Maire,
Bernard RIEU